



Communiqué de presse

## **Covid-19 : six mois perdus dans le soutien à l'économie vaudoise et à l'emploi**

**Lausanne, le 03.11.2020 :** A l'heure où de nombreuses entreprises sont de plus en plus fragilisées par la crise sanitaire et les mesures restrictives déjà ordonnées par les autorités, les organisations économiques faitières du canton de Vaud regrettent la lenteur avec laquelle se mettent en place les programmes de soutien à l'économie et à l'emploi. Cette passivité est d'autant plus regrettable que les organisations économiques ont, à maintes reprises, demandé au Conseil d'Etat de créer un fonds de soutien. De plus, c'est aux cantons de se montrer aujourd'hui proactifs vis-à-vis de la Confédération. Le retard pris risque de faire disparaître des milliers d'emplois dans des entreprises tout à fait viables avant l'éclatement de la crise liée au Covid-19. Il est primordial que le bénéfice attendu des comptes cantonaux 2020 soit employé au soutien des branches qui en ont un besoin urgent et parfois existentiel.

Le 8 mai 2020 déjà, les organisations économiques faitières vaudoises ont proposé, dans une lettre commune adressée au Conseil d'Etat, la constitution d'un fonds en faveur de l'économie vaudoise, cela en vue d'assurer le maintien d'emplois dans des entreprises significatives et structurantes pour son tissu économique fortement impacté. Cette proposition a été répétée par courrier le 9 juillet, assortie d'un certain nombre de recommandations concernant notamment le cercle des bénéficiaires, la nature des soutiens et les processus à mettre en place.

Par la suite, le 25 septembre 2020, le Parlement fédéral a adopté la Loi Covid-19. L'article 12 de cette loi prévoit que la Confédération peut soutenir financièrement les entreprises particulièrement touchées par les conséquences de la pandémie en raison de la nature même de leurs activités. Sont par exemple visés le secteur des voyages, les entreprises touristiques, les forains et le secteur événementiel. Les projets doivent être présentés par un ou plusieurs cantons, qui doivent en assumer 50% des coûts, l'autre moitié étant prise en charge par la Confédération. Comme souvent dans ce type de mesures, plus les cantons sont prêts en amont, plus le déclenchement de ces dernières intervient rapidement.

Le 9 octobre 2020 enfin, dans une lettre commune adressée au Conseil d'Etat, nos organisations ont renouvelé leur proposition visant à constituer un fonds en faveur de l'économie vaudoise, en se référant cette fois expressément à l'article 12 de la Loi Covid-19. A présent, le Conseil fédéral envisage d'accélérer la mise en application de cette disposition de manière à ce qu'elle puisse déjà déployer ses effets le 1er décembre prochain. Le fait d'avoir perdu du temps est donc d'autant plus dommageable.

### **Les excédents des comptes 2020 doivent profiter au tissu économique**

Notre proposition est restée sans suite concrète au cours des six derniers mois. C'est regrettable! La passivité du Conseil d'Etat en vue d'appuyer les secteurs économiques frappés par la crise finira par coûter des milliers d'emplois, menaçant de faire éclater une crise sociale qui fragilisera durablement le tissu économique. Une telle perspective est d'autant moins admissible que les acteurs économiques et les salariés ont largement contribué, ces quinze dernières années, au redressement des finances cantonales et qu'il est hautement probable que les comptes 2020 de l'Etat afficheront une nouvelle fois un excédent de revenus substantiel, pouvant s'élever à plusieurs centaines de millions. Les organisations économiques exigent que ce bénéfice soit affecté à des mesures de soutien aux branches économiques mises en difficulté par la crise sanitaire.